



Conséquences d'un divorce amiable sur l'obtention d'un visa de 10

Par **waw**, le **13/06/2012** à **13:30**

Bonjour,

Je pose, une question relative aux conséquences intrinsèque au divorce amiable quant à la délivrance pour la première fois d'un visa de 10 ans au bénéfice de mon ex étranger. Pour l'instant il bénéficie depuis mai d'un récépissé et je compte faire les démarches dans l'immédiat. Qu'en est il en cas de divorce pour altération définitive de la vie conjugale, tout en sachant que je n'ai pas d'enfant avec lui ou de biens en commun.

Merci, de m'avoir prêter votre attention.